

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Hélène Bernier	Numéro de permis 2023056	Date d'inspection Le 10 avril 2024	
Nom de l'établissement Garderie Les Mélodilous Centre Éducatif		Numéro de téléphone (506) 235-3285	
Adresse 183 rue Mgr Martin E Saint-Quentin NB E8A 1W3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Pendant la visite, l'orientation de l'enfant est faite d'une façon positive et respectueuse.
- À la suite de la vérification du dossier de l'enfant, le dossier est complet.
- Il y a un écart de 46 cm entre chaque équipement de sieste. Tout l'équipement de sieste est lavable et étanche.
- L'enfant à un espace d'accès facile est prévu pour ranger les effets personnels et porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant.
- Observations: Les jeux libres, le diner, lavage des mains et la sieste. L'exploitante chante avec l'enfant pendant les transitions.
- Discussions avec l'exploitante concernant les effets personnels de l'enfant, les annexes qui se trouvent dans le manuel de l'exploitant, la sieste et le dossier de l'enfant.

original signé par  
Mona Martin

Le 10 avril 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par  
Hélène Bernier

Le 10 avril 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date